



N° 090276

## A R R E T E MODIFICATIF

**Fixant la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage – année 2008**

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**PREFET DE L'HERAULT**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971, et notamment son article 1<sup>er</sup> – 2<sup>nd</sup> alinéa, relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles,
- VU** la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002 rénovant le régime juridique de la collecte de la taxe d'apprentissage, et notamment son article 1,
- VU** l'article R 119-3 du Code du travail,
- VU** l'arrêté n° 080624 du 24 décembre 2008
- VU** l'arrêté n° 090166 du 26 février 2009
- VU** l'arrêté n° 090171 du 3 mars 2009
- VU** l'arrêté n°090221 du 2 avril 2009
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

## A R R Ê T E

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage, fixée pour la région Languedoc-Roussillon au titre de l'année 2008 est modifiée comme suit :

- **IME Château d'O**, formations de découverte professionnelle (ajout de l'établissement et des formations sur la liste)

*Seules les données éditées en version papier par la Préfecture de région font foi ; elles sont consultables sur le site internet de la Préfecture de Région à l'adresse suivante : <http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr>*

### Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des Préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 15 mai 2009

Pour Le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Signé : Jean Christophe BOURSIN